

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal
3 novembre 2020

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 33

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent		Julie Martel	
Marianne Utiger	Seraphima Tikhomirova			
Marie-France D'Haïti	Sabrina Pozzi			
Delphine Coppé	Sofie Dessalles			
Sami Tannoury				
El Mustapha Jaouhar				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
		Loana Bonerandi		Stéphanie Dubuc

Mme Noémi Mathieu a accepté un poste de directrice dans une autre école et ne fait donc plus partie du CÉ. Mme Seraphima Tikhomirova a accepté de la remplacer.

Invités : M. B. Tatlock

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 3 novembre 2020

CÉ 3 novembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par Mme Delphine Coppé que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
--------------------	--

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 29 septembre 2020

Point de suivi sur la formation offerte aux membres du CÉ :

La formation est seulement pour les nouveaux membres. Les informations ont été envoyées à Mme Delphine Coppé, seule nouvelle membre du CÉ de l'école Ahuntsic.

CÉ 3 novembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D'Haïti et appuyé par Mme Sofie Dessalles que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
--------------------	---

2.3 Calendrier des prochaines rencontres

Les dates suivantes ont été fixées pour les prochaines rencontre du CÉ :

- Mardi 8 décembre
- Lundi 11 janvier
- Lundi 8 février
- Lundi 8 mars
- Lundi 12 avril
- Lundi 10 mai
- Lundi 7 juin

3. **Parole au public**

Pas de questions du public.

4. **Rapport de la direction**

4.1 Résolution mesures dédiées 2019-2020

Une demande de reddition de comptes a été faite pour la première fois dans le contexte de la réforme des commissions scolaires. En raison de la pandémie, cette demande a été reçue seulement en octobre, mais devait être renvoyée avant le CÉ du 3 novembre. M. Thu-Nhon Luu, à titre de président, et Mme Marianne Utiger, à titre de secrétaire, ont donc signé la résolution.

Mme Parent résume au CÉ le statut du budget de l'an dernier pour certains postes budgétaires. Plusieurs mesures pour les milieux défavorisés ne s'appliquent pas à l'école Ahuntsic. Certains montants ont été perdus en raison de la fermeture des écoles causée par la pandémie.

- Aide aux parents : 1650 \$ perdus.
- Seuil minimal de services pour les écoles (salaires pour services tel orthopédagogue, etc.) : la Commission scolaire se garde une partie du budget pour des conseillères pédagogiques ce qui explique l'écart entre la valeur fournie par le Ministère et la valeur reçue par l'école.
- Acquisition de livres et acquisition de livres pour le 1^{er} cycle : budgets entièrement dépensés.
- Mesure sorties scolaires en milieu culturel : les projets culture à l'école (comme projet de murale à l'Annexe) sont payés par la part du budget gardé par la Commission scolaire. Seulement 4 215 \$ ont été dépensés. Un montant de 10 553 \$ a été perdu en raison de la COVID (sorties prévues après la fermeture des écoles).
- École accessible et inspirante : l'école avait prévu acheter du matériel mais n'a dépensé que 4 700 \$ en raison de la COVID donc 19 900 \$ ont été perdus.

4.2 Présentation du budget

Les services spécialisés prévus pour cette année sont les suivants :

- Orthopédagogue :
 - 1 temps plein pavillon principal (payé par CSSDM)
 - 1 temps plein Annexe (payé par l'école du budget Seuil minimal des services)
 - 2 jours additionnels (payés par l'école du budget Soutien à l'intégration des EHDA au coût de 20 674 \$ et non salaire moyen de 35 618\$ tel qu'originellement estimé).
- Psychoéducateur :
 - 2 jours payés par le CSSDM
 - 3 jours payés par l'école du budget Seuil minimal des services
- Soutien linguistique (pour les élèves venant des classes Accueil qui intègrent les classes régulières) :
 - 0,5 jour payé par le CSSDM
 - 0,5 jour payé par l'école du budget Rang décile
- Concierge : jour additionnel à l'Annexe pour constituer un poste à temps plein (coût de 5 532 \$ et non salaire moyen de 9 591 \$ tel qu'originellement estimé).
- Orthophoniste :
 - 1,5 jours payés par le CSSDM
 - 3,5 jours payés par l'école du budget Seuil minimal des services
- TES :
 - 5 jours payés par l'école des budgets Seuil minimal des services et Rang décile

Mme Parent présente au CÉ les grandes lignes du budget.

- Le projet COVID permettra le remboursement du budget négatif d'entretien ménager (exemple pour achat de lavabo portatif pour classe de Mme Sofie)
- Il y a un surplus de 15 396 \$ dans le Fonds 4 qui n'est pas encore montré.
- Le Fonds 9 est surtout composé des salaires des surveillants de dîner et du budget de vente de cahiers d'activités. Presque tous les montants pour les cahiers d'activités ont été récupérés des parents.
- Le budget du service de garde dans le Fonds 6 n'est analysé qu'en janvier. Les autres années, le service de garde avait un surplus de 40 000 \$ mais avec la pandémie il a eu un déficit de 40 000 \$ compte tenu qu'il a fallu continuer à payer les éducatrices sans la contribution des parents. Mais comme l'école prévoyait un surplus, le Ministère a remboursé le déficit.
- Fonds 6 mesures dédiées :
 - L'école bénéficie d'une nouvelle mesure d'aide alimentaire. Autrefois cette mesure était seulement pour les milieux défavorisés. Cette mesure couvre le coût des collations offertes au service de garde.
 - Le budget d'aide aux parents est de 2 716 \$. Il est proposé qu'une possibilité serait d'organiser une formation pour aider les parents sur les différents outils de connexion en ligne. Un membre du CÉ se demande aussi s'il existe une ressource pour les parents qui ont des problèmes informatiques. Mme Parent n'est pas au courant d'une telle ressource. Comment dépenser ce montant sera un point à ajouter à l'agenda de la prochaine rencontre.
 - Le budget Seuil minimal de services sert à payer les services spécialisés tel que décrits précédemment.
 - Un nouveau budget sert à ajouter à l'horaire 30 minutes de spécialité par semaine au préscolaire pendant que l'enseignant principal reste avec le groupe (art dramatique, musique ou éducation physique). L'équipe école n'a pas encore décidé ce qu'ils vont faire.

La musique est complexe en raison du besoin d'un instrument ou sinon ça se limite au chant. Il sera difficile de trouver un enseignant pour aussi peu d'heures par semaine.

- Deux budgets existent pour de la formation pour les enseignants en lien avec la technologie et la robotique.
 - Le budget pour les livres littérature jeunesse pour le 1^{er} cycle sera cette année donné aux enseignantes de 1^{ère} année.
 - Pour le budget des sorties scolaires en milieu culturel, les directeurs d'école essaient de faire pression auprès du Ministère pour permettre de passer dans ce budget le coût d'activités culturelles à l'école, comme lorsqu'on fait venir une pièce de théâtre, et non pas seulement des sorties, qui seront limitées en raison de la pandémie.
 - Le budget École inspirante doit cette année être dépensé pour un projet culturel. Le coût de la visite de la Maison théâtre sera passé dans ce budget. Un membre du CÉ propose aussi la possibilité de recevoir des auteurs en présentations virtuelles.
 - Le budget PIA libération sert à la libération des enseignants pour préparer les plans d'intervention.
 - Le budget Rang décile 1-7 sert aussi à payer les salaires pour les services spécialisés et aura peut-être un déficit de quelques centaines de dollars.
 - Pour le Budget EHDAA, le surplus des années antérieures de 32 956 \$ apparaîtra dans le prochain budget.
 - Le budget Projet en programmation et robotique sera probablement dépensé pour l'achat d'i-Pad pour le Pavillon principal (à l'Annexe ils en ont déjà plusieurs).
 - Ce qui sera fait du budget Acquisition de combo numérique n'est pas encore décidé.
- Fonds 1 :
 - Le budget CLP (comité local de perfectionnement) sert à payer des remplaçants lors de formations de perfectionnement des enseignants de jour. Il recommence à y avoir des perfectionnements de jour. L'an passé, il y en avait que le soir en raison de la pénurie de personnel.
 - Le budget Remplacement d'urgence sert si un enseignant dans sa période libre doit remplacer un enseignant absent pour lequel aucun remplacement n'a été trouvé.

4.3 Inscriptions et sélection des élèves AIDA 2021-2022

Comme il n'y aura pas de bulletin à l'automne 2020, la grille d'intervention à compléter par les enseignants actuels des élèves candidats a été modifiée pour y inclure une évaluation des compétences en lecture, en écriture et à l'oral ainsi qu'en mathématiques (répond aux attentes, ne répond pas aux attentes). La sélection des élèves ne pouvait pas être retardée jusqu'à l'émission du premier bulletin en janvier en raison des impacts sur le nombre d'élèves des autres écoles. La grille d'évaluation est disponible sur le site internet de l'école.

Il y aura une rencontre pour le programme AIDA le 11 novembre à 18h.

Jusqu'à maintenant seulement 10 inscriptions ont été reçues comparé à 110 inscriptions total l'an dernier.

4.4 PTRDI et travaux

La consultation comportait deux volets. Le premier concerne l'Acte d'établissement, à savoir s'il est complet et si les informations qui y sont inscrites sont correctes, ce qui est le cas.

Le 2^e volet concerne le PTRDI qui a été discuté lors de la rencontre du 29 septembre, pour lequel Mme Parent a demandé des clarifications, questions auxquelles elle a reçu une réponse par courriel de M. Louis Bastien Lapierre, urbaniste au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Le CÉ est en accord avec l'Acte d'établissement.

Pour le PTRDI, le CÉ demande de le modifier pour y indiquer clairement à partir de quelle date, au plus tôt, la délocalisation pourrait avoir lieu. Mme Parent va transmettre ce message au Centre de services.

Le projet de réhabilitation (réfection majeure) de l'école pourrait toutefois être reporté. En effet, les chargés de projet de la région Nord sont très pris par l'urgence à l'école Sophie Barat donc il est possible que les travaux dans d'autres écoles soient remis à plus tard.

Le CÉ a décidé de garder le point PTRDI à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'on obtienne le document modifié et de garder le point travaux par la suite. Celui-ci pourra être sauté s'il n'y a pas de nouvelles informations à discuter.

Concernant les travaux de décontamination de la petite cour qui étaient apparus dans le Plan directeur, ce projet a été enlevé du Plan directeur. Le CSSDM n'a pas réussi à identifier un contracteur pour ces travaux et la décontamination n'est plus prévue dans les prochaines années.

Mme Parent a parlé à Mme Éline Vaillancourt qui enseigne à l'école depuis très longtemps et il semble que la petite cour ait peut-être été un stationnement auparavant d'où la nécessité de décontaminer le sol. Mme Sofie Dessalles signale qu'on lui avait indiqué que les sols de la petite cour et du stationnement sont tous les deux contaminés. Mme Parent va s'informer auprès de M. Lapierre si nous pouvons obtenir le rapport sur la contamination.

4.5 Suivi COVID

- Moins d'élèves sont en attente de résultats qu'avant.
- Compte tenu de la température, le lavage des mains se fait maintenant à l'intérieur.
- Les élèves de l'Annexe ont commencé à utiliser les casiers il y a trois semaines (il n'y a pas de casiers au Pavillon principal, seulement des crochets). L'organisation est un peu compliquée mais il y a eu un réajustement. Les entrées et sorties des classes sont décalées pour éviter que deux groupes se retrouvent dos à dos. Le groupe du fond rentre en premier. Le 2e groupe doit attendre que le 1er groupe ait terminé. Les enseignants demandent aux élèves d'accélérer l'habillement/déshabillage. Le principe sera le même avec les pantalons et bottes de neige.

5 Parole aux membres

5.1 Rapport de la déléguée

Deux rencontres du Comité de parents du CSSDM ont eu lieu, le 29 septembre et le 27 octobre.

Rencontre du 29 septembre :

Cette réunion a surtout porté sur la désignation des parents qui siégeront au C-A du CSSDM. Cinq (5) parents du Comité de parents siégeront au C-A, un pour chacune des cinq différentes régions.

Rencontre du 27 octobre :

Lors de cette rencontre a eu lieu l'élection de l'exécutif. Quelques postes ont changé. Le président revient, il y a un nouveau vice-président et cinq conseillers.

Il y a un sous-comité PTRDI, dont fait partie Mme Marie-France D'Haïti, pour revoir le PTRDI pour les différentes régions. Le sous-comité doit produire un rapport pour décembre.

Une adresse courriel a été créée pour les parents ayant des questions en lien avec la COVID : Cp.covid19@csgm.qc.ca.

Le bilan du Comité de parents a aussi été discuté.

5.2 Rapport de la représentante du service de garde

La dernière journée pédagogique s'est bien déroulée. Les enfants ont eu du plaisir lors des activités d'Halloween.

Il y a eu une erreur lors de l'envoi du courriel pour la journée pédagogique du 19 novembre. La mauvaise date limite pour la réponse était indiquée. L'information sera renvoyée aux parents.

6. Levée de l'assemblée à 20 h 07 proposée par Mme Marie-France D'Haïti, appuyée par M. El Mustapha Jaouhar et approuvée à l'unanimité.

Marianne Utiger, secrétaire